



TALENCE
GESTION

OPCVM
HORIZON LEADERS EUROPE

RAPPORT ANNUEL
Au 30 juin 2025

Exercice 2024-25
Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche 75008 PARIS
Dépositaire : CACEIS Bank, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union Européenne

AFFECTATION RESULTAT

	Caractéristiques				
Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale (*)
Parts AC	FR00140022U3	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0014005JS6	Capitalisation	Euro	Institutionnels et assimilés	500.000 euros

(*) le montant minimum de souscription initiale ne s'applique pas à la société de gestion, ni à ses OPC, ni aux opérations de fusion/absorption/OST.

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, le FCP a pour objectif d'offrir pour sa part AC une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 7% et a pour objectif d'offrir pour sa part IC une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 8,35 %, sur la durée de placement recommandée (au minimum 5 ans), ces objectifs étant associés à une démarche de nature extra financière.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

En l'absence d'indice représentatif de l'univers d'investissement du FCP, sa performance ne peut être directement comparée à cet indicateur de référence.

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance annuelle nette des frais de gestion supérieure à 7% pour sa part AC et à 8.35% pour sa part IC.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés de pays de l'Union Européenne de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros lors de l'investissement), de tous secteurs d'activité, sélectionnées selon une approche thématiques de long terme et selon des critères financiers et extra-financiers environnementaux, sociaux, de gouvernance et de transparence, dans une approche « socialement responsable ».

Selon l'analyse de la société de gestion ces thématiques de long terme supposent des changements structurels qui s'étalent sur de longues périodes, elles présentent un caractère certain, ou a minima probable, et elles sont susceptibles de générer des performances économiques positives et moins susceptibles de variation que l'ensemble du marché.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le Fonds investit 20% de ses actifs dans des actifs considérés comme étant des investissements durables. Pour bénéficier de l'appellation « Investissement Durable », l'entreprise dans laquelle le Fonds investit doit exercer :

- une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social ;
- sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ;
- tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance.

Le processus d'investissement se décompose en deux étapes :

Une analyse approfondie de thématiques structurelles se caractérisant par une recherche détaillée d'impact sur la chaîne de valeur.

Ce processus a pour but d'identifier les industries qui sont impactées positivement ou négativement par les tendances identifiées et de comprendre si les équilibres de marchés seront altérés durablement.

Puis une quantification de potentiels de marchés, l'établissement de scénarios définis dans le temps et chiffrés de croissance de marchés (optimistes, centraux, pessimistes) et une analyse des sociétés concernées débouchant sur une classification des thématiques identifiées.

Ce processus est ensuite complété par une approche dite « bottom up », consistant dans une sélection des sociétés pour leurs qualités fondamentales intrinsèques: leur positionnement, leurs avantages comparatifs, leurs leviers de croissance et d'amélioration de marges, leur allocation du capital, leur financement et la qualité de leur management, au sein des secteurs précédemment retenus, fondée sur une analyse fondamentale, débouchant sur une valorisation et une notation par le biais d'un outil propriétaire : le Scoring Talence Gestion.

Le Scoring Talence Gestion est un scoring qui se base sur 5 familles de critères financiers comportant chacune 5 critères (au total 25 critères équipondérés) binaires (oui/non), objectifs et quantifiables. Les 5 familles de critères suivent le processus d'analyse financière fondamentale de Talence Gestion.

Ces catégories se concentrent sur :

1. l'analyse du marché et de la concurrence ;
2. le compte de résultat ;
3. le bilan et les flux de trésorerie ;
4. la qualité du management et la création de valeur ;
5. la valorisation, les risques et le momentum du titre.

Les sociétés notées à travers ce scoring se voient attribuer une note allant de 0 à 100 puis sont assignées à une catégorie. Cette catégorie influe sur la pondération des titres au sein du FCP.

Il existe au total 3 catégories comme décrit ci-dessous :

Notes	Caractéristiques	Pondération par société	Pondération de la catégorie au total dans le portefeuille
100 à 72	Excellents fondamentaux Momentum soutenu	8% maximum par titre	La catégorie doit représenter au moins 35% du portefeuille
60 à 72 (72 exclu)	Solides fondamentaux Matérialisation du cas d'investissement plus lointaine	2% maximum par titre	La catégorie peut représenter au maximum 50% du portefeuille
0 à 60 (60 exclu)	Qualités fondamentales à démontrer	1,5% maximum par titre	La catégorie peut représenter au maximum 15% du portefeuille

A l'issue de ces étapes, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs parmi l'univers d'investissement dans une optique de maximiser le couple rendement/risque.

Pour concilier la recherche de performance et la prise en compte des enjeux de développement durable, les entreprises sélectionnées sont ensuite analysées selon un outil propriétaire de suivi, d'analyse et de notation.

Nommée la méthode FED (pour « Financement des Entreprises Durables »), elle consiste à attribuer aux entreprises du portefeuille une notation extra-financière, selon 62 critères extra-financiers.

Quatre thèmes sont analysés et évalués afin d'obtenir un score sur 100 points : Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes.

A l'issue de ce processus de notation, une catégorie « FED » est attribuée pour chaque émetteur.

Les 3 catégories selon la notation sont les suivantes :

- « Leader » (65 et plus, sur 100) : Entreprises durables et matures très avancées dans la prise en compte des enjeux ESG et Parties Prenantes.
- « Avancé » (entre 64 et 36, sur 100) : Entreprises ayant entrepris une démarche de développement durable volontaire, avec une prise en compte des enjeux ESG et Parties Prenantes encore partielle.
- « Limité » (moins de 36 sur 100) : Entreprises en retard dans la prise en compte des enjeux ESG et Parties Prenantes.

Afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par notre méthode FED est fixé à 20% maximum de l'actif net.

Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions.

Il est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions de sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 8 milliards d'euros.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% maximum de son actif net dans des sociétés ayant une capitalisation boursière comprise lors de l'investissement entre 5 et 8 milliards d'euros.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le FCP est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

L'exposition au risque action sera comprise entre 60% et 120% de l'actif net du fonds.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi dans la limite globale maximum de 10% de son actif net en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et hors zone euro, sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Il s'agira de titres notés Investment Grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne de la société de gestion.

Toujours dans cette limite globale maximum de 10% de l'actif net, le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM européens.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers à terme, négociés sur des marchés de la zone euro, réglementés et organisés, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif, dans le but de couvrir le risque action ou de dynamiser le portefeuille (notamment par la vente ou l'achat de contrats sur indices actions), en fonction des anticipations du gérant ou des fluctuations du marché.

L'exposition du fonds au risque action pourra ainsi être réduite ou augmentée dans les limites d'exposition.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Mentions relatives à la prise en compte des risques de durabilité et à la taxonomie européenne

Prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité :

Relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »), le Fonds vise à atteindre son objectif de gestion tout en intégrant les risques de durabilité (tels que définis plus bas dans ce prospectus) et les impacts négatifs de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

La politique de prise en compte des risques de durabilité et la politique de prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont détaillées dans le rapport sur l'article 29 de la loi énergie-climat disponible sur le site internet de la Société de Gestion (<https://www.talencegestion.fr>).

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds sont disponibles dans l'annexe SFDR de ce document.

Prise en compte de la taxonomie européenne :

Les 6 objectifs de la taxonomie européenne sont pris en compte dans la notation extra-financière fournie par Talence Gestion. Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux de la taxonomie européenne sont favorisées par l'outil de notation interne FED. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux.

Le Fonds s'engage à investir au minimum 0% dans des activités alignées avec la taxonomie européenne.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)

Les actions

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en actions.

Il est investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions de sociétés ayant une capitalisation boursière supérieure à 8 milliards d'euros.

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% maximum de son actif net dans des sociétés ayant une capitalisation boursière comprise lors de l'investissement entre 5 et 8 milliards d'euros.

Le FCP est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le FCP est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne.

L'exposition au risque action sera comprise entre 60% et 120% de l'actif net du fonds.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi dans la limite globale maximum de 10% de son actif net en titres obligataires ou monétaires de la zone euro et hors zone euro sans contrainte de répartition géographique, de tous secteurs et de tous types d'émetteurs (Etats ou émetteurs privés de toutes capitalisations). Il s'agira de titres notés Investment Grade au moment de l'investissement par l'analyse crédit interne de la société de gestion.

Toujours dans cette limite globale maximum de 10% de l'actif net, le fonds se réserve la possibilité d'investir en obligations convertibles.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, quelle que soit leur maturité :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Si l'investissement dans la poche taux/monétaire est limité en global à 10% maximum de l'actif net du fonds, le recours à des instruments financiers à terme à des fins de couverture du risque action peut néanmoins conduire à une exposition au risque de taux comprise entre 0% et 40% de l'actif net.

Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie du portefeuille et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

- OPCVM/FIA « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions ;
- OPCVM/FIA « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux ;
- OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie ;
- Trackers/ETF.

3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action ;
- taux.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : couverture ou dynamisation du portefeuille.

Nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :

- futures sur actions, sur Indices Actions (CAC 40, DJ Stoxx, Dax, Eurostoxx 50, Stoxx 600) et Indices Taux (Bund, Bobl, Schatz) ;
- contrats DJ Stoxx ;
- options et bons d'option.

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Le FCP n'aura pas recours aux swaps de performance/Total Return Swap.

4. Instruments intégrant des dérivés :

Le FCP peut investir à titre accessoire dans des obligations convertibles de toutes natures, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Le fonds peut avoir recours à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans le but de réaliser des objectifs tels que l'optimisation des revenus ou la gestion de trésorerie, tout en prenant des risques conformes à la politique d'investissement du fonds.

- Prêt/emprunt des titres : le fonds peut prêter ou emprunter des titres financiers, moyennant une rémunération et pendant une période convenue.

A la fin de l'opération les titres prêtés ou empruntés sont restitués et auront la même nature.

- Pension livrée : le fonds peut céder à un autre OPC ou personne morale des titres financiers moyennant un prix convenu. Ceux-ci seront rétrocédés à la fin de l'opération.

a) Nature des opérations utilisées : le fonds peut effectuer des acquisitions et des cessions temporaires de titres :

- prises en pension et emprunts de titres par référence au Code Monétaire et Financier. - mises en pension et prêts de titres par référence au Code Monétaire et Financier

b) Nature des interventions : les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont réalisées en accord avec les meilleurs intérêts du fonds et ne doivent pas l'amener à s'écarter de son objectif de gestion ou prendre des risques supplémentaires.

- Les prises et mises en pension sont utilisées pour gérer la trésorerie et chercher à optimiser les revenus du fonds (prises en pension en cas d'excédent de liquidités, mises en pension en cas de besoin de liquidités).

- Les prêts de titres sont réalisés afin de chercher à optimiser la performance du fonds pour le rendement qu'ils peuvent générer.

- Les emprunts de titres sont principalement utilisés pour augmenter l'exposition à certaines stratégies. Le fonds s'assure qu'il est en mesure de rappeler tout titre ayant été prêté (mise en pension) ou rappeler le montant total en espèces (prise en pension).

c) Type d'actifs pouvant faire l'objet des opérations : titres financiers éligibles à la stratégie et instruments du marché monétaire.

d) Niveau d'utilisation attendu et autorisé : le fonds se laisse la possibilité d'utiliser ce type d'opérations jusqu'à 100% de l'actif net.

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts en titres	Emprunts de titres
Proportion maximum (de l'actif net)	100%	100%	100%	100%
Proportion attendue (de l'actif net)	0%	0%	0%	0%

e) Rémunération : la rémunération sur les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres bénéficie exclusivement au fonds.

f) Choix des contreparties : ces contreparties peuvent être de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

Elles sont choisies selon les critères définis par la société de gestion dans sa procédure d'évaluation et de sélection.

g) Identité des entités auxquelles les coûts et frais directs et indirects sont payés : l'activité d'acquisitions/cessions temporaires de titres sera assurée par les contreparties sélectionnées comme ce qui est indiqué au f).

Les contreparties en question pourront le cas échéant être des entités liées à la société de gestion ou au dépositaire du fonds.

8. Contrats constituant des garanties financières

Néant

PROFIL DE RISQUE

Risques principaux

Risque de perte en capital :

L'OPCVM ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance de l'OPCVM dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Risque Action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

Risque de taux :

L'OPCVM peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est le risque de défaillance d'une contrepartie le conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessions temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements.

Impact des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour l'OPCVM lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

L'OPCVM peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Risques accessoires

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes.

Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Changements intervenus lors de l'exercice

Néant.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Les performances des marchés actions sur la période juin 2024 – juin 2025 ont été positives avec l'Euro Stoxx 50 NR qui progresse de 10.98%, le Stoxx 600 NR de 8.71% et le CAC 40 NR de 4.98%.

Notons que l'essentiel de la progression des marchés s'est réalisé au cours du premier semestre 2025 avec plusieurs éléments favorables qui expliquent cette évolution positive : une poursuite de la décélération de l'inflation favorable la réduction des taux directeurs aux USA et en Europe, un retour des flux positifs enregistrés vers les actifs européens, l'annonce de support importants des politiques en Europe avec en particulier l'annonce d'un plan de relance majeur en Allemagne, et le soutien particulier de deux secteurs (valeurs bancaires et défense). En revanche, les marchés ont connu une séquence de forte volatilité avec en premier lieu l'annonce par le président américain Trump de la mise en place de mesures protectionnistes avec l'imposition de droits de douane sur les importations européennes, chinois, canadiennes et mexicaines, laissant place rapidement à une phase de négociation (suspension temporaire des tarifs). Enfin, sur le plan géopolitique, bien que des signes de stabilisation aient été observés dans certains conflits, le Proche-Orient et l'Ukraine demeurent des foyers de tensions majeures.

Dans ce contexte, Horizon Leaders Europe recule de 3.3 % pour sa part AC et de 1.99% pour sa part IC.

Les principaux contributeurs positifs ont été, par ordre d'importance : SAP, EssilorLuxottica, Ferrari, Biomerieux, Deutsche Telekom et Munich Re.

Les principaux contributeurs négatifs ont été, par ordre d'importance : ASML, Novo Nordisk, Astrazeneca, Amplifon, LVMH et STM.
 Les principaux achats réalisés au cours de cette période sont : Airbus, Allianz, Assa Abloy, AXA, BNP, ENI, Infineon, ING, Pernod-Ricard, Sanofi, Total Energies, Unicredit,
 Les principales ventes sont : Belimo et Cap Gemini.

Au 30 juin 2025, Horizon Leaders Europe est investi à 98.9% et est composé de 41 valeurs.
 Nos leaders de tendances favoris sont Air Liquide, Anheuser-Busch, ASML, EssilorLuxottica, Ferrari, Kone, L'Oréal, SAP et Schneider Electric.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICATEUR
AC	01/07/2024	30/06/2025	-3.30%	+7.00%
IC	01/07/2024	30/06/2025	-1.99%	+8.35%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	15 524 040,75 €
Cessions	-24 404 741,30 €
Total général net	-8 880 700,55 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
07/10/2024	Action	DE0006452907	NEMETSCHEK SE	661 707,07
19/07/2024	Action	SE0007100581	ASSA ABLOY AB-B	516 397,05
07/11/2024	Action	DK0061539921	VESTAS WIND SYST	515 631,09
27/09/2024	Action	CH1175448666	STRAUMANN HLDG-R	429 843,26
26/07/2024	Action	DK0060079531	DSV A/S	415 560,84
09/07/2024	Action	DK0060636678	TRYG A/S	409 362,66
26/07/2024	Action	NL0012866412	BE SEMICONDUCTOR INC	396 791,04
02/08/2024	Action	ES0127797019	EDP RENOVAVEIS S	386 166,92
29/10/2024	Action	CH1101098163	BELIMO HOLDING-R	371 269,58
23/06/2025	Action	IT0003132476	ENI SPA	358 625,15

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
20/07/2024	Action	SE0015658109	EPIROC AB-A	-596 215,28
18/07/2024	Action	IE00BYTBXV33	RYANAIR HLDGS	-535 191,82
08/11/2024	Action	DK0061539921	VESTAS WIND SYST	-504 999,20
15/05/2025	Action	NL0011585146	FERRARI NV	-485 609,20
07/10/2024	Action	FR0000121329	THALES	-438 809,02
10/06/2025	Action	ES0148396007	INDITEX	-438 651,24
18/07/2024	Action	FR0000125338	CAPGEMINI SE	-409 913,33
03/09/2024	Action	CH0432492467	ALCON INC	-409 454,36
03/08/2024	Action	DK0060079531	DSV A/S	-406 617,40
29/10/2024	Action	CH1175448666	STRAUMANN HLDG-R	-405 530,10

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère.

Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des OPC est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les OPC sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- ou
- que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêts est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr.

Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendante dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES DE TALENCE GESTION

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution) ;
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés ;
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- coût total de l'exécution ;
- qualité de l'exécution des ordres ;
- qualité du back-office ;
- accès à des blocs de titres ;
- coût de l'intermédiation ;
- notoriété et solidité de l'intermédiaire.

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 (SFDR) :

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 201 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, promues par le Fonds sur l'exercice concerné sont disponibles en annexe du présent rapport.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

"Au titre de l'exercice comptable 2024, vous trouverez ci-dessous :

* le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2024 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2024 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée)

* le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice

Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

TALENCE GESTION	Total des salaires bruts fixes versés au cours de l'exercice		Total des rémunérations variables brutes versés au cours de l'exercice	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
EXERCICE 2024				
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	2 816 923	41	146 000	26
Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 527 186	17	95 000	14
Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

**TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES
INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Nom du produit : Horizon Leaders Europe

Identifiant de l'entité juridique : 969500S435W9TB60SR24

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification établi dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui	☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ☐ dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE	☒ Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et Bien qu'elle n'ait pas pour objectif un investissement durable, elle avait une proportion de 81,00% d'investissements durables. ☒ ayant un objectif environnemental dans les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la taxonomie de l'UE ☒ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables avec un objectif social : -%	☐ Il a promu les caractéristiques E/S, des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales favorisées par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Le fonds Horizon Leaders Europe promeut les caractéristiques environnementales et sociales du fonds grâce aux démarche suivantes :

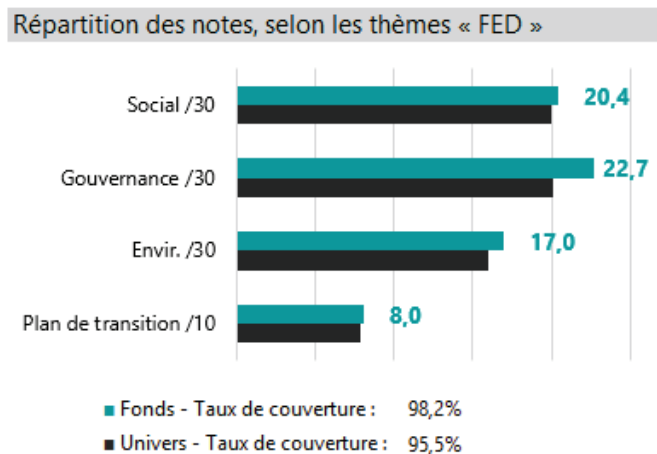
- Application du cadre réglementaire SFDR** : Talence Gestion a pleinement intégré les exigences du règlement européen sur la divulgation de la finance durable (SFDR) dans sa démarche d'investissement. Cela s'est traduit par l'identification et l'analyse des Principales Incidences Négatives (PAI) potentielles associées aux investissements.
- Analyse extrafinancière des entreprises de l'univers d'investissement via la méthode « FED » (pour Financement des Entreprises Durables)** : Cet outil de suivi, d'analyse et de notation est utilisée pour identifier les entreprises qui présentent un risque élevé en matière de durabilité (catégorisées comme « Limitées »). Ces entreprises sont celles qui ne prennent pas en compte de manière adéquate les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elles peuvent présenter un risque accru d'externalités négatives. Ce risque extra-financier est pris en compte en limitant les entreprises dites « limitées » à 20% maximum de l'actif net. Par ailleurs, lorsque le poids au sein du portefeuille d'une entreprise « Limitée » excède 2%, l'équipe de gestion déclenche une analyse plus approfondie des facteurs qui expliquent cette faible notation afin d'ouvrir une démarche d'engagement avec l'émetteur.
- Outil de classification de la « durabilité » des entreprises** : Talence Gestion a mis en place une méthodologie et un outil interne visant à décerner le qualificatif de « durable » à un investissement, en fonction de 3 critères : (1) Si son activité économique contribue à un objectif environnemental ou social ; (2) sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (prise en compte des principales incidences négatives) ; (3) tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance. Cette analyse est réalisée via la méthode FED et l'évaluation

de 24 critères environnementaux (politique environnementale, gestion des déchets, des ressources, consommation d'énergies propres, etc.), 14 critères sociaux (formation, création d'emplois, sécurité, égalité femmes hommes, rémunération, etc.) , 18 critères liés à la gouvernance (diversité du conseil, comité de rémunération, stratégie RSE, etc.) et 8 critères liés au plan de transition climatique (existence, leviers etc.). Cette définition exigeante permet de garantir qu'une part des investissements réalisés par le gérant réponde à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) stricts.

4. **Suivi et réduction de l'empreinte carbone** : Le Produit Financier suit et entend obtenir une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement. Le pôle ISR peut, le cas échéant, mettre en œuvre une stratégie d'atténuation, qui vise à limiter l'exposition aux risques climatiques au niveau des entreprises investies. Cela peut se traduire par un engagement actionnarial auprès des entreprises en portefeuille pour les encourager à adopter des pratiques plus durables et à réduire leur empreinte carbone.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La notation FED du Produit Financier s'élève à 66,9/100, à comparer à 59,7/100 pour son univers d'investissement.



Le Produit Financier est investi à 81,0% en Investissement Durable (contre 71.7% pour son univers d'investissement).

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Fin juin 2024, la notation FED du Produit Financier s'élevait à 73,4/100, à comparer à 67,6/100 pour son univers d'investissement.

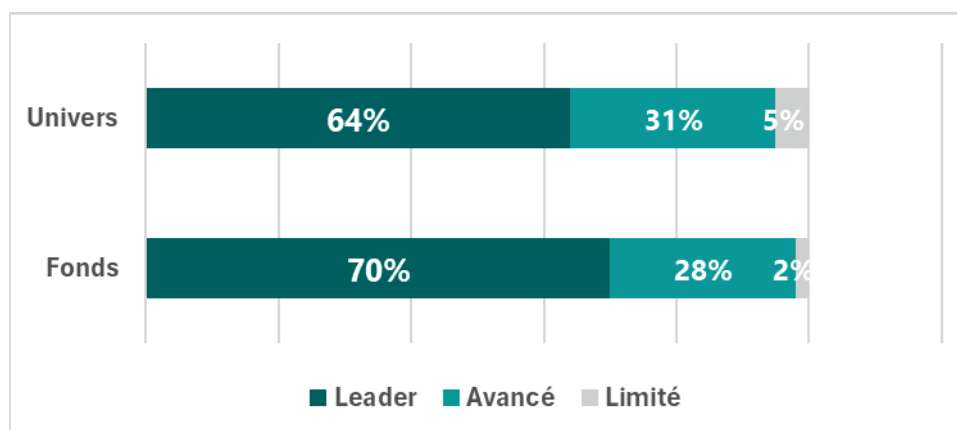
Le Produit Financier était investi à 70,6% en Investissement Durable (contre 61,2% pour son univers d'investissement).

● Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Le Produit Financier a mis en œuvre une gestion qui intègre les risques de durabilité et ainsi une approche extra-financière. Il a visé plusieurs objectifs :

- la limitation des risques environnementaux et sociaux via l'analyse extra-financière FED et la surperformance extra-financière du Produit Financier selon la notation FED (moyenne mondérée) par rapport à son univers d'investissement : **au 30 juin 2025, le Produit Financier est investi à 2% dans des entreprises « limitées » selon notre classification extra-financière interne, FED.**

Répartition par catégories « FED » (% encours)



- l'investissement dans au moins 20% d'Investissements Durables : **au 30 juin 2025, le Produit Financier est investi à 81,0% en investissements « durables ».**
- la suivi et la réduction de l'empreinte carbone : sur l'exercice 2024 : **le Produit Financier affiche une intensité carbone scopes 1, 2 et 3 de 620,27 tCO2eq par million d'euros de chiffre d'affaires** à comparer à 844,5 tCO2eq par million d'euros de chiffre d'affaires pour son univers d'investissement.

● **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif ? à tout objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Le Produit Financier s'appuie sur des processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques, permettant de s'assurer que ses investissements ne nuisent pas de manière significative à un objectif d'investissement durable environnemental ou social.

Des filtres d'exclusions normatives, sectorielles et liés à des controverses ont été mis en place et permettent de réduire l'exposition du Produit Financier à des préjudices significatifs. Par exemple, Talence Gestion a mis en place des politiques d'exclusion envers les entreprises exposées aux industries extractives d'énergies fossiles.

Talence Gestion utilise la méthode FED pour analyser la performance E, S et G des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit. Cette méthode se base sur des données extra-financières et permet d'identifier les entreprises qui présentent les impacts négatifs les plus importants sur les enjeux de durabilité. L'analyse de ces indicateurs permet d'identifier les entreprises qui affichent les moins bonnes pratiques au niveau sectoriel.

Comment les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?

Talence Gestion collecte et mesure les données externes liées aux PAI des sociétés dans lesquelles le Produit Financier investit en vue de maîtriser les principales incidences négatives des investissements. Ces PAI sont évalués pour valider le qualificatif d'« investissement durable » pour chaque entreprise.

Voici quelques exemples de prises en compte (à retrouver dans le document « [Déclaration sur les indicateurs des principales incidences négatives](#) », publié en juin 2025) : Les données liées aux émissions de gaz à effet de serre (PAI 1, 2 et 3) font partie de la notation extra-financière FED et affectent la notation finale de la société. Plusieurs informations sont évaluées : la réduction des émissions Scope 1 (en absolu, en relatif par rapport au niveau d'activité, en relatif par rapport au nombre de salariés) par rapport à

l'année précédente et la réduction des émissions Scope 2 et 3 (en absolu) par rapport à l'année précédente.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

A travers le processus de prise en compte des principales incidences négatives décrit ci-dessus, le Produit Financier est conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En effet, Talence Gestion qualifie de normatives les exclusions qui découlent du non-respect de normes internationales. A ce titre, elle exclue des émetteurs enfreignant gravement les conventions d'Ottawa et/ou d'Oslo, relevant des juridictions à haut risque ou non-coopératives visées par le GAFI ou encore des entreprises ne respectant pas les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce filtre exclut les entreprises les plus controversées coupables de la violation des grands principes édictés par des lois et des traités internationaux axés sur le respect de l'environnement, sur les principes relatifs aux droits de l'Homme, sur les normes internationales du travail. Par ailleurs, pour être incluse dans la liste Talence Gestion des investissements dits « durables », la société doit être signataire du pacte mondial des Nations Unies. Cette donnée est également prise en compte et affecte la notation FED finale de la société.

Le Produit Financier affiche 8,2% d'investissements dans des entreprises financées impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales.



Comment ce produit financier a-t-il tenu compte des principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement durable :

- filtre d'exclusions normatives et sectorielles
- filtre d'exclusions liées à des controverses
- filtre de sélectivité ESG, avec limite des entreprises les moins avancées au niveau extra-financier
- filtre d'exclusion et de pilotage des principales incidences négatives.

Sur ce dernier point, l'ensemble des positions du Produit Financier sont analysées par la méthodologie FED qui permet d'évaluer l'entreprise sur les critères ESG et sur les éventuelles incidences négatives (14 indicateurs PAI obligatoires portant sur des critères environnementaux et sociaux et 2 PAI additionnels) induites par leurs activités respectives.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/06/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% Actifs	Pays
SAP	Technologies de l'Information	4,7%	Allemagne
ASML HOLDING	Technologies de l'Information	4,6%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELEC.	Industrie	4,6%	France
ESSILORLUX.	Santé	4,6%	France
FERRARI	Consommation Discrétionnaire	4,3%	Italie

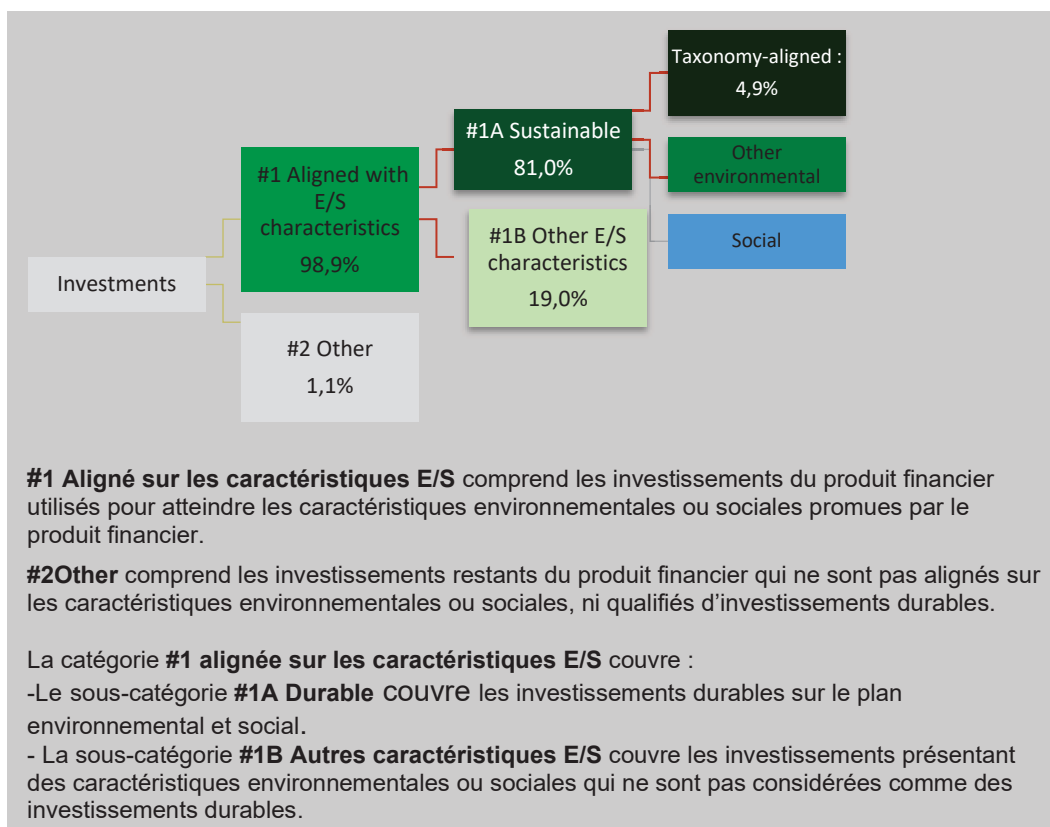
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence

AIR LIQUIDE	Matériaux	4,3%	France
ASTRAZENECA	Santé	3,9%	Royaume-Uni
L'OREAL	Biens de Consommation de Base	3,7%	France
ANHEUSER-BUSCH	Biens de Consommation de Base	3,6%	Belgique
KONE CL.B	Industrie	3,2%	Finlande

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité



Quelle a été la répartition de l'actif ?



Au 30/06/2025, le Produit Financier était investi à 81,0% du total de son actif en investissements considérés comme « durables ».

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30/06/2025, les principaux secteurs économiques des investissements réalisés au sein du Produit Financier sont :

- Santé : 19,9%
- Industrie : 18,5%
- Technologies de l'Information : 15,1%
- Consommation Discrétionnaire : 14,6%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Au 30 juin 2025, une partie des investissements du Produit Financier est alignée à la Taxonomie verte, voici dans le détail les chiffres disponibles :

- 4,97% de l'actif net du Produit Financier est alignées à Taxonomie verte (en prenant compte le chiffre d'affaires des entreprises détenues) ;

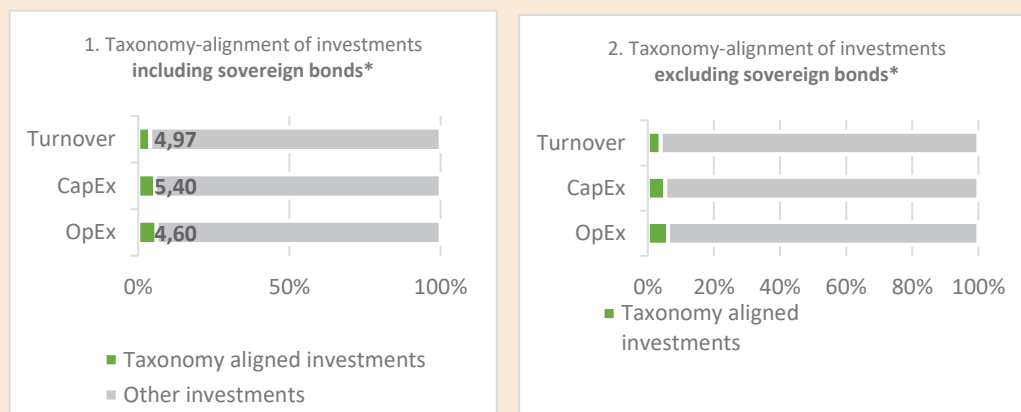


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles des alternatives à faible intensité de carbone ne sont pas encore disponibles et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent notamment aux meilleures performances.

- 5,4% de l'actif net du Produit Financier est alignées à Taxonomie verte (en prenant compte les dépenses en capital (CapEx) des entreprises détenues) ;
- 4,6% de l'actif net du Produit Financier est alignées à Taxonomie verte (en prenant compte les dépenses opérationnelles (OPEX) des entreprises détenues).

Les graphiques ci-dessous montrent en vert le pourcentage d'investissements qui ont été alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement de la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique montre l'alignement de la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle est la part minimum des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable, faute de données exploitables ce jour.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE se compare-t-il aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE en 2024 est de 4,97%, il était en 2023 de 3,90%. Nous constatons une légère amélioration de cet indicateur qui, connaîtra une plus grande taux de disponibilité dans les années à venir.



Quelle était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a investi un minimum de 20% de son actif dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements « durables ». Cependant, Talence Gestion n'est pas en mesure de communiquer la proportion d'investissement durable sur le plan environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE réalisés par ce Produit Financier.



Quelle était la part minimale d'investissements durables à objectif social ?

Le produit financier a investi un minimum de 20% de son actif dans des valeurs qui sont considérées comme étant des investissements « durables ». Cependant, Talence Gestion n'est pas en mesure de communiquer la proportion d'investissement durable sur le plan social réalisés par ce Produit Financier.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires qui reflète la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises détenues
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses opérationnelles** (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique « autres », quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Au 30 juin 2025, le Produit Financier détenait 1,06% de son actif net en liquidité.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Pour concilier la recherche de performance et la prise en compte des enjeux de développement durable, les entreprises sélectionnées sont analysées au travers de la méthode FED décrite précédemment. Afin d'encadrer le risque extra-financier, le poids de l'ensemble des entreprises catégorisées « Limitées » par la méthode FED est fixé à 20% maximum des actifs investis.

Sur l'exercice 2024-2025, 8 entreprises détenues dans le Produit Financier ont fait l'objet d'une démarche d'engagement. Ces démarches poursuivaient 2 objectifs majeurs :

- améliorer les pratiques ESG et de durabilité via l'établissement d'un dialogue régulier avec les sociétés sur leurs principaux enjeux ESG, le suivi des progrès réalisés en la matière et ainsi créer un climat favorable à un dialogue durable sur ces enjeux ;
- faire preuve de proactivité afin d'attirer l'attention des sociétés en portefeuille sur d'éventuelles évolutions que Talence Gestion juge préoccupantes et ainsi contribuer à limiter les risques climatiques, liés à la biodiversité ou de futures controverses E, S ou G des valeurs détenues au sein des OPC.

Enfin, la démarche d'engagement se caractérise par une participation aux Assemblées Générales des entreprises via l'exercice de nos droits de vote. Ces initiatives visent à influencer le comportement des entreprises pour une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans leur stratégie de développement.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Un indice spécifique est-il désigné comme référence pour atteindre l'objectif d'investissement durable ?

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité d'une manière qui est continuellement alignée sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est-il assuré en permanence ?**

Non applicable

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**

Non applicable

- **Où peut-on trouver la méthodologie utilisée pour calculer l'indice désigné ?**

Non applicable

Horizon Leaders Europe

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP Horizon Leaders Europe,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Horizon Leaders Europe à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

7. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 07-10-2025

Le commissaire aux comptes,

Marlène ROSA

✓ Certified by  younig

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
représenté par
Marlène Rosa Da Conceição

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	30 296 944,25
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	30 296 944,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	30 296 944,25
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 336 204,53
Comptes financiers	933 411,20
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 269 615,73
Total de l'actif I+II	32 566 559,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	31 449 974,36
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	-829 973,13
Capitaux propres I	30 620 001,23
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	30 620 001,23
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 946 558,75
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 946 558,75
Total Passifs : I+II+III+IV	32 566 559,98

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	521 205,58
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	491,90
Sous-total produits sur opérations financières	521 697,48
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-91,65
Sous-total charges sur opérations financières	-91,65
Total revenus financiers nets (A)	521 605,83
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-577 347,15
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-577 347,15
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-55 741,32
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	28 517,25
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-27 224,07
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	1 784 995,03
Frais de transactions externes et frais de cession	-104 766,04
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 680 228,99
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	66 634,87
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 746 863,86

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 670 933,60
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 670 933,60
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	121 320,68
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 549 612,92
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	-829 973,13

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, le FCP a pour objectif d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 7% pour sa part CA et une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 8.5% pour sa part IC, sur la durée de placement recommandée (au minimum 5 ans), cet objectif étant associé à une démarche de nature extra financière.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	16 321 126,10	16 917 461,26	40 411 533,15	30 620 001,23
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC en EUR				
Actif net	15 450 283,98	16 648 194,89	19 955 766,33	15 042 268,04
Nombre de titres	99 515,7515	96 433,2218	106 824,1946	83 275,6276
Valeur liquidative unitaire	155,25	172,63	186,80	180,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-11,16	-27,17	1,87	10,30
Capitalisation unitaire sur revenu	1,69	-1,15	-1,12	-1,41
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC en EUR				
Actif net	870 842,12	269 266,37	20 455 766,82	15 577 733,19
Nombre de titres	113,0000	31,0000	2 147,3635	1 668,4062
Valeur liquidative unitaire	7 706,56	8 686,01	9 525,99	9 336,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-411,89	-1 359,82	95,89	532,47
Capitalisation unitaire sur revenu	247,69	55,04	63,53	54,51

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturés à l'OPCVM
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions, se reporter à la partie "Frais" du Document d'informations Clés pour l'investisseur.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (Cac, valorisateur, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	Pars AC : 2,35% TTC maximum Pars IC : 1,00% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
3	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de gestion : Néant Dépositaire : Barème selon place de cotation au jour de l'établissement du prospectus qui peut être soumis à une révision tarifaire Actions et OPC France : max 20€ Obligation : max 20€ Futures options : max 150€ Fonds off shore : max 150€ Change : max 40€
4	Commission de surperformance	Actif net	Part AC : 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance annuelle fixe de 7% Part IC : 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance annuelle fixe de 8.35%

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du fonds ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et ne sont pas affichés ci-dessus.

Les droits de garde, les frais de change, de tenue des registres, comptes émetteurs, de traitements des souscriptions et des rachats sont pris en charge par la société de gestion.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds nette de frais de gestion sera supérieure à une performance de 7% pour sa part AC et une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 8.35% pour sa part IC.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du fonds retraité des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation et valorisé selon une performance de 7% (pour la part AC) ou 8.35% (pour la part IC).

La période de cristallisation de la commission de surperformance correspond :

Pour la part AC :

- pour la première : du 25 mars 2021 au 30 juin 2022 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

Pour la part IC :

- pour la première : du 18 octobre au 30 juin 2023 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à une performance de 7% (pour la part AC) ou de 8.35% (pour la part IC) et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :**• Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera :
 - pour la part AC : 20% TTC maximum de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence ;
 - pour la part IC : 15% TTC maximum de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

A titre d'exemple : (pour la part AC)

Période de cristallisation de la commission de surperformance	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence de la commission de surperformance
Année 1	10%	7%	Surperformance : 3%	Oui	Non
Année 2	7%	7%	Surperformance : 0%	Non	Non
Année 3	4%	7%	Sous performance : -3%	Non	Oui
Année 4	-2%	7%	Sous performance : -8%	Non	Oui

* La sous-performance du fonds sur la période de référence de la commission surperformance doit être compensée dans un délai de 5 ans avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC	Capitalisation	Capitalisation
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	40 411 533,15
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 535 973,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-13 281 059,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-55 741,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 680 228,99
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 670 933,60
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	30 620 001,23

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC		
Parts souscrites durant l'exercice	12 380,6437	2 302 865,25
Parts rachetées durant l'exercice	-35 929,2107	-6 531 769,46
Solde net des souscriptions/rachats	-23 548,5670	-4 228 904,21
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	83 275,6276	
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC		
Parts souscrites durant l'exercice	248,9211	2 233 107,86
Parts rachetées durant l'exercice	-727,8784	-6 749 289,64
Solde net des souscriptions/rachats	-478,9573	-4 516 181,78
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 668,4062	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
HORIZON LEADERS EUROPE AC FR00140022U3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 042 268,04	83 275,6276	180,63
HORIZON LEADERS EUROPE IC FR0014005JS6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 577 733,19	1 668,4062	9 336,89

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2 ITALIE	Pays 3 ALLEMAGNE	Pays 4 PAYS-BAS	Pays 5 DANEMARK
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	30 296,94	10 320,85	4 680,16	4 673,36	3 086,69	1 381,36
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	30 296,94					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	933,41	0,00	0,00	0,00	933,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	933,41

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	933,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	933,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 SEK +/-	Devise 2 DKK +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 424,60	1 381,36	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 424,60	1 381,36	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	1 326 374,93
	Souscriptions à recevoir	9 829,60
Total des créances		1 336 204,53
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 900 170,01
	Rachats à payer	39 417,10
	Frais de gestion fixe	6 971,64
Total des dettes		1 946 558,75
Total des créances et des dettes		-610 354,22

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	404 402,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	172 944,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-27 224,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-27 224,07
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27 224,07

Part HORIZON LEADERS EUROPE AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	-118 171,86
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-118 171,86
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-118 171,86
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-118 171,86
Total	-118 171,86
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part HORIZON LEADERS EUROPE IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	90 947,79
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	90 947,79
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	90 947,79
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	90 947,79
Total	90 947,79
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 746 863,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 746 863,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 746 863,86

Part HORIZON LEADERS EUROPE AC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	858 486,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	858 486,72
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	858 486,72
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	858 486,72
Total	858 486,72
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part HORIZON LEADERS EUROPE IC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	888 377,14
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	888 377,14
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	888 377,14
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	888 377,14
Total	888 377,14
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			30 296 944,25	98,94
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			30 296 944,25	98,94
Assurance			1 739 676,50	5,68
ALLIANZ SE-REG	EUR	700	240 870,00	0,79
AXA SA	EUR	5 000	208 350,00	0,68
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 550	851 880,00	2,78
TRYG A/S	DKK	20 000	438 576,50	1,43
Banques commerciales			1 343 102,50	4,39
BNP PARIBAS	EUR	6 000	457 920,00	1,49
ING GROEP NV	EUR	20 000	372 520,00	1,22
INTESA SANPAOLO	EUR	35 000	171 202,50	0,56
UNICREDIT SPA	EUR	6 000	341 460,00	1,12
Boissons			1 348 712,00	4,40
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	18 800	1 094 912,00	3,57
PERNOD RICARD SA	EUR	3 000	253 800,00	0,83
Composants automobiles			1 331 520,00	4,35
FERRARI NV	EUR	3 200	1 331 520,00	4,35
Distribution spécialisée			565 504,00	1,85
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	12 800	565 504,00	1,85
Equipements électriques			1 422 540,00	4,65
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 300	1 422 540,00	4,65
Equipements et fournitures médicaux			1 867 000,00	6,10
BIOMERIEUX	EUR	4 000	469 600,00	1,53
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6 000	1 397 400,00	4,57
Industrie aérospatiale et défense			531 780,00	1,74
AIRBUS SE	EUR	3 000	531 780,00	1,74
Logiciels			3 127 920,00	10,22
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	9 150	944 280,00	3,08
NEMETSCHEK SE	EUR	6 000	738 000,00	2,41
SAP SE	EUR	5 600	1 445 640,00	4,73
Machines			1 517 285,91	4,96
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	39 345	539 385,91	1,76
KONE OYJ-B	EUR	17 500	977 900,00	3,20
Media			861 120,00	2,81
PUBLICIS GROUPE	EUR	9 000	861 120,00	2,81
Pétrole et gaz			865 000,00	2,82
ENI SPA	EUR	25 000	344 000,00	1,12
TOTALENERGIES SE	EUR	10 000	521 000,00	1,70
Producteur et commerce d'énergie indépendants			1 313 550,00	4,29
AIR LIQUIDE SA	EUR	7 500	1 313 550,00	4,29

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			1 125 610,00	3,68
L'OREAL	EUR	3 100	1 125 610,00	3,68
Produits pharmaceutiques			3 588 771,88	11,69
ASTRAZENECA PLC	SEK	10 000	1 191 533,25	3,86
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	16 000	942 778,63	3,08
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA	EUR	18 000	961 200,00	3,14
SANOFI	EUR	6 000	493 260,00	1,61
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 365 144,92	4,46
ASSA ABLOY AB-B	SEK	26 200	693 684,92	2,27
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	9 300	671 460,00	2,19
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 384 832,00	7,79
ASML HOLDING NV	EUR	2 100	1 422 960,00	4,65
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	15 000	541 725,00	1,77
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 200	420 147,00	1,37
Services aux collectivités			907 500,00	2,96
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	30 000	907 500,00	2,96
Services aux professionnels			759 432,50	2,48
WOLTERS KLUWER	EUR	5 350	759 432,50	2,48
Services de télécommunication diversifiés			170 335,00	0,56
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	5 500	170 335,00	0,56
Soins et autres services médicaux			586 500,04	1,92
AMPLIFON SPA	EUR	29 428	586 500,04	1,92
Textiles, habillement et produits de luxe			1 574 107,00	5,14
ADIDAS AG	EUR	3 460	684 907,00	2,24
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 000	889 200,00	2,90
Total			30 296 944,25	98,94

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	30 296 944,25
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 269 615,73
Autres passifs (-)	-1 946 558,75
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	30 620 001,23

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part HORIZON LEADERS EUROPE AC	EUR	83 275,6276	180,63
Part HORIZON LEADERS EUROPE IC	EUR	1 668,4062	9 336,89

HORIZON LEADERS EUROPE

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	40 335 649,17	16 150 630,91
Actions et valeurs assimilées	40 335 649,17	16 150 630,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 335 649,17	16 150 630,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	978 477,01	65 168,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	978 477,01	65 168,60
COMPTES FINANCIERS	163 799,88	761 618,89
Liquidités	163 799,88	761 618,89
TOTAL DE L'ACTIF	41 477 926,06	16 977 418,40

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	39 988 330,38	19 689 793,97
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	406 723,50	-2 662 904,66
Résultat de l'exercice (a,b)	16 479,27	-109 428,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	40 411 533,15	16 917 461,26
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 066 392,91	59 957,14
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 066 392,91	59 957,14
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	41 477 926,06	16 977 418,40

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 235,87	5 357,56
Produits sur actions et valeurs assimilées	597 144,27	267 122,48
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	602 380,14	272 480,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	686,71	615,98
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	686,71	615,98
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	601 693,43	271 864,06
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	538 822,06	385 982,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	62 871,37	-114 118,79
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-46 392,10	4 690,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	16 479,27	-109 428,05

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140022U3 - Part HORIZON LEADERS EUROPE Part AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC

FR0014005JS6 - Part HORIZON LEADERS EUROPE Part IC : Taux de frais maximum de 1,00% TTC

Commission de surperformance :

Part AC : 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance annuelle fixe de 7%

Part IC : 15 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance annuelle fixe de 8.35%

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds nette de frais de gestion sera supérieure à une performance de 7% pour sa part AC et une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à 8.35% pour sa part IC.

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme l'actif évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

L'actif de référence représente l'actif du fonds retraité des montants de souscriptions/rachats à chaque valorisation et valorisé selon une performance de 7% (pour la part AC) ou 8.35% (pour la part IC).

La période de cristallisation de la commission de surperformance correspond :

Pour la part AC :

- pour la première : du 25 mars 2021 au 30 juin 2022 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

Pour la part IC :

- pour la première : du 18 octobre au 30 juin 2023 ;
- pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse de juillet au dernier jour de bourse de juin de l'année suivante.

La période de référence de la commission de surperformance correspond à la période de 5 ans au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à une performance de 7% (pour la part AC) ou de 8.35% (pour la part IC) et à l'issue de laquelle le fonds a le droit de réinitialiser le mécanisme de compensation de la performance négative (ou sous-performance) passée.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance. En aucun cas la période de cristallisation de la commission de surperformance du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

• Pendant la période de cristallisation de la commission de surperformance :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera :
- pour la part AC : 20% TTC maximum de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence ;
- pour la part IC : 15% TTC maximum de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de cristallisation de la commission de surperformance :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de cristallisation de la commission de surperformance est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de cristallisation de la commission de surperformance). La période de référence de la commission de surperformance sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence de la commission de surperformance doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

A titre d'exemple : (pour la part AC)

Période de cristallisation de la commission de surperformance	Actif valorisé du fonds	Actif de référence du fonds	Performance du fonds	Frais de gestion variables	Prolongement de la période de référence de la commission de surperformance
Année 1	10%	7%	Surperformance : 3%	Oui	Non
Année 2	7%	7%	Surperformance : 0%	Non	Non
Année 3	4%	7%	Sous performance : -3%	Non	Oui
Année 4	-2%	7%	Sous performance : -8%	Non	Oui

* La sous-performance du fonds sur la période de référence de la commission surperformance doit être compensée dans un délai de 5 ans avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	16 917 461,26	16 321 126,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	29 759 637,72	4 508 216,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 235 652,14	-5 679 681,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 651 604,43	735 925,22
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 050 720,32	-3 374 951,14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,04	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-278 328,30	-77 471,02
Différences de change	23 036,67	-92 424,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 561 622,42	4 690 840,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 378 816,38</i>	<i>1 817 193,96</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 817 193,96</i>	<i>2 873 646,61</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	62 871,37	-114 118,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	40 411 533,15	16 917 461,26

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 799,88	0,41
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	163 799,88	0,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 DKK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 844 684,73	11,99	1 011 358,00	2,50	837 326,04	2,07	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	976 586,61
	Souscriptions à recevoir	1 890,40
TOTAL DES CRÉANCES		978 477,01
DETTES		
	Achats à règlement différé	1 027 032,15
	Rachats à payer	35 668,70
	Frais de gestion fixe	3 692,06
TOTAL DES DETTES		1 066 392,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-87 915,90

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HORIZON LEADERS EUROPE Part AC		
Parts souscrites durant l'exercice	46 856,1809	8 157 596,62
Parts rachetées durant l'exercice	-36 465,2081	-6 432 816,37
Solde net des souscriptions/rachats	10 390,9728	1 724 780,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	106 824,1946	
Part HORIZON LEADERS EUROPE Part IC		
Parts souscrites durant l'exercice	2 410,7962	21 602 041,10
Parts rachetées durant l'exercice	-294,4327	-2 802 835,77
Solde net des souscriptions/rachats	2 116,3635	18 799 205,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 147,3635	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HORIZON LEADERS EUROPE Part AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part HORIZON LEADERS EUROPE Part IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	433 642,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	105 179,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	16 479,27	-109 428,05
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	16 479,27	-109 428,05

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-119 949,41	-111 134,55
Total	-119 949,41	-111 134,55

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	136 428,68	1 706,50
Total	136 428,68	1 706,50

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	406 723,50	-2 662 904,66
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	406 723,50	-2 662 904,66

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	200 810,42	-2 620 750,16
Total	200 810,42	-2 620 750,16

	28/06/2024	30/06/2023
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	205 913,08	-42 154,50
Total	205 913,08	-42 154,50

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	16 321 126,10	16 917 461,26	40 411 533,15
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC en EUR			
Actif net	15 450 283,98	16 648 194,89	19 955 766,33
Nombre de titres	99 515,7515	96 433,2218	106 824,1946
Valeur liquidative unitaire	155,25	172,63	186,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,16	-27,17	1,87
Capitalisation unitaire sur résultat	1,69	-1,15	-1,12
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC en EUR			
Actif net	870 842,12	269 266,37	20 455 766,82
Nombre de titres	113,0000	31,0000	2 147,3635
Valeur liquidative unitaire	7 706,56	8 686,01	9 525,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-411,89	-1 359,82	95,89
Capitalisation unitaire sur résultat	247,69	55,04	63,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 900	423 700,00	1,05
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 300	630 630,00	1,56
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	32 000	751 360,00	1,86
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 800	1 306 480,00	3,23
SAP SE	EUR	11 300	2 141 576,00	5,30
TOTAL ALLEMAGNE			5 253 746,00	13,00
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	21 000	1 136 520,00	2,81
TOTAL BELGIQUE			1 136 520,00	2,81
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	7 500	1 011 358,00	2,50
TOTAL DANEMARK			1 011 358,00	2,50
ESPAGNE				
INDITEX	EUR	21 700	1 006 012,00	2,49
TOTAL ESPAGNE			1 006 012,00	2,49
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	13 000	599 170,00	1,48
TOTAL FINLANDE			599 170,00	1,48
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	9 940	1 603 123,20	3,96
BIOMERIEUX	EUR	12 000	1 065 000,00	2,63
CAPGEMINI SE	EUR	4 000	742 800,00	1,84
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 714	1 954 456,80	4,83
L'OREAL	EUR	2 600	1 066 130,00	2,64
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 380	984 768,00	2,44
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	8 000	795 040,00	1,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 900	1 323 370,00	3,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	44 840	1 251 932,80	3,10
TOTAL FRANCE			10 786 620,80	26,69
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	9 200	731 400,00	1,81
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	32 000	522 560,00	1,29
TOTAL IRLANDE			1 253 960,00	3,10
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	43 440	1 443 945,60	3,57
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	7 500	701 250,00	1,73
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	95 000	838 280,00	2,08
DIR AMPLIFON	EUR	43 440	0,00	0,00
FERRARI NV	EUR	6 475	2 465 032,50	6,10
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	22 700	1 105 490,00	2,74
TOTAL ITALIE			6 553 998,10	16,22
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	5 200	666 952,00	1,66
ASML HOLDING NV	EUR	3 300	3 181 860,00	7,87

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	35 000	646 660,00	1,60
WOLTERS KLUWER	EUR	5 300	820 440,00	2,03
TOTAL PAYS-BAS			5 315 912,00	13,16
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	SEK	21 600	3 159 101,52	7,82
TOTAL ROYAUME-UNI			3 159 101,52	7,82
SUEDE				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	60 000	1 052 399,86	2,60
EPIROC AB-A	SEK	34 000	633 183,35	1,57
TOTAL SUEDE			1 685 583,21	4,17
SUISSE				
ALCON INC	CHF	10 050	837 326,04	2,07
STMICROELECTRONICS NV	EUR	47 100	1 736 341,50	4,30
TOTAL SUISSE			2 573 667,54	6,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			40 335 649,17	99,81
TOTAL Actions et valeurs assimilées			40 335 649,17	99,81
Créances			978 477,01	2,42
Dettes			-1 066 392,91	-2,64
Comptes financiers			163 799,88	0,41
Actif net			40 411 533,15	100,00

Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part AC	EUR	106 824,1946	186,80
Parts HORIZON LEADERS EUROPE Part IC	EUR	2 147,3635	9 525,99